

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 24	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 13	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 9 juin 2015

Vote(s) pour : 23
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 15 juin 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-06-15-BD-5 :

Déchèteries de Metz Métropole - Participations 2015 - Abrogation de la majoration de 10 % pour les collectivités hors périmètre de l'agglomération.

Rapporteur : Monsieur Dominique GROS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau délibérant du 18 mai 2015 fixant les participations 2015 aux déchèteries de Metz Métropole,
CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'équilibre du budget annexe déchèteries tout en préservant la compétitivité de la régie HAGANIS tant en termes de services rendus que de tarifs appliqués,

DECIDE d'abroger la disposition de la délibération du Bureau du 18 mai 2015 prévoyant une majoration de 10 % de la contribution mensuelle à l'habitant pour les collectivités situées hors du périmètre de l'Agglomération.

Pour extrait conforme
Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 Juin 2015.		Contrôle de légalité
Point 1 – Opéra-Théâtre de Metz Métropole - Contrat de coproduction "The Fairy Queen". <i>Annexe</i> : Contrat de coproduction.	1	
Point 2 – Modification des tarifs de vente des tickets de stationnement pour le parking de la Comédie à l'accueil de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole	1	
Point 3 – Signature de 3 conventions dans le cadre de la création du PRIAM. <i>Annexe</i> : Convention cadre de coopération scientifique et technique. <i>Annexe</i> : Convention particulière relative à la mutualisation du CCEL et de la MAP au sein du PRIAM. <i>Annexe</i> : Convention relative aux modalités de réalisation et de suivi de travaux. <i>Annexe</i> : Plans.	1 1 1 1 1 7	
Point 4 – Participation financière de MM à HAGANIS pour les investissements 2014 et 2015 réalisés sur les déchèteries. <i>Annexe</i> : Tableau.	1 1	
Point 5 – Déchèteries de MM – Participations 2015 – Abrogation de la majoration de 10 % pour les collectivités hors périmètre de l'agglomération.	1	
Point 6 – Déchèteries de MM – Convention d'utilisation par les habitants de la CCPP. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
Point 7 – Lancement d'un accord cadre multi attributaire pour l'acquisition de véhicules de collecte de déchets.	1	
Point 8 – Règlement de mise à disposition de matériel aux organisateur d'événements sur le territoire de MM. <i>Annexe</i> : Règlement et ses 3 annexes.	1 1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL